



Assurance vie privée

Par **Ben34**, le 15/01/2020 à 10:34

J ai eu cette été une chute sur des escaliers chez moi. J ai une assurance vie privée chez Maaf j ai déclaré ma chute qui a occasionné une rupture de la coiffe. Opere en novembre je suis toujours en reeducation. Ils ne veulent pas prendre en charge mon accident en me disant que les ligaments et tendons sont ecclues du contrat

J ai contesté par telephone je dois passer devant un expert medical mandaté par eux en fevrier 2020.

Suis je dans mon droit s agissant d une chute ?

Par **carolinedenambride**, le 24/01/2020 à 10:31

Bonjour

Sans analyse de votre contrat d'assurance, nous ne pouvons répondre à votre question s'agissant d'une exclusion de garantie.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON